Ville de Herstal

Pôle emploi • pp. 2-3
Sanctions administratives • pp. 4-5
Accompagnateurs de proximité • p. 5
Agence Immobilière Sociale • p. 5
Les échos du Conseil • p. 7
Arbres remarquables • p. 8

La Gazette

ARBRES REMARQUABLES
Patrimoine herstalien !

Vivre à Herstal
Les évènements marquants des derniers mois

A vos agendas
p 2

Périodique d'informations
de la Ville de Herstal • N° 11
septembre 2016

La Gazette de Herstal applique les rectifications de l'orthographe de 1990, approuvées par toutes les instances compétentes dont l'Académie française.

Editeur responsable :
Ville de Herstal
Service Ecrido > Infographie • Web • Imprimerie
Rédaction : Pierre Morel

Septembre

Herstal en fête

La grande fête du milieu associatif, socio-culturel et sportif de la ville de Herstal est de retour sur la place Jean Jaurès les 10 et 11 septembre. Animations, démonstrations, concerts et dégustations au programme avec en plus, le dimanche, la grande « Fête des Communautés » organisée par le Centre culturel

Infos : 04 256 82 58

Marché festif

Le marché de Vottem, place Gilles Gérard, se donne des airs de fête le mardi 20 septembre : apéro offert et distribution de petits cadeaux dans la limite des stocks disponibles, de 8h à 13h.

Infos : 04 256 82 55

Propreté

L'opération « Mon quartier plus Propre » reprend ses quartiers à Marexhe, avec notamment une rencontre avec la population le 22 septembre (18h) au Motorium Saroléa (rue Saint-Lambert 84).

Infos : 0800 13 546

Octobre

Soirée de la Ville

C'est votre soirée ! Le vendredi 7 octobre, venez vous trémousser sous le chapiteau de la place Jean Jaurès au son de la musique (un groupe puis DJ Oli Soquette), de 20h jusqu'au petit matin. 5 euros avec deux jetons boissons.

Infos : 04 256 82 55

Journée de la solidarité

La 8 octobre, le Conseil communal des enfants et celui des jeunes organisent (avec le CPAS) une journée d'activités sous le chapiteau de la place Jean Jaurès (dès 14h) pour récolter des fonds en faveur des enfants défavorisés de notre ville. Au programme : gouter, 3e édition de « Herstal et tous ses talents », blind-test, soirée festive.

Infos : 04 256 82 57 ou 04 256 85 83

Randonnée gourmande

Un parcours pédestre de 12 km émaillé de haltes gourmandes à la découverte de nos produits locaux, le 9 octobre, dès 9h.

Il est impératif de s'inscrire avant le 26/09 : 04 256 82 83

Place aux enfants

La journée de découverte des métiers et associations réservée aux enfants de 5e et 6e primaire est toujours un beau succès. Elle est de retour le 15 octobre à Herstal.

Infos : 04 256 82 59
www.placeauxenfants.be

LE POLE EMPLOI A VOTRE SERVICE

Un lieu unique pour les demandeurs d'emploi

« *Une nouvelle fois, Herstal est pionnière, avec un projet qui va dans le bon sens !* » : la Ministre de l'Emploi, Eliane **Tillieux**, ne cachait pas son enthousiasme lors de l'inauguration, en juin, du "Pôle Emploi" de la Basse-Meuse, dans l'ancien bâtiment des Travaux, juste à côté de la piscine.

Il faut dire que c'est une première en Wallonie : le regroupement, en un lieu unique, de l'ensemble des services offerts aux demandeurs d'emploi. On vous en donne le détail ci-dessous.

« *En Basse-Meuse, et à Herstal en particulier, nous avons beaucoup d'atouts pour susciter la création d'emplois de qualité*, souligne le Bourgmestre Frédéric **Daerden**. *Les Hauts-Sarts, des grosses entreprises en plein essor, de beaux projets de développement. Mais nous avons pourtant encore beaucoup trop de demandeurs d'emploi.* »

Sur les quatre communes de Herstal, Oupeye, Bassenge et Visé, on compte en effet 6.264 demandeurs d'emploi (en mai 2016). Un tiers d'entre eux ont moins de trente ans et près de la moitié ne disposent pas de diplôme au-delà du secondaire. Le taux de demande d'emploi est de 15,9% en Basse-Meuse et de 18,8% à Herstal. La Maison de l'emploi de la Basse-Meuse, dans sa précédente implantation, accueillait près de 2.100 personnes par mois. La Cellule Réinsertion du CPAS, plus de 600. Les besoins sont donc grands.

« *Ce Pôle Emploi, c'est une très belle idée,* souligne Marie-Kristine **Vanbockestal**, administratrice générale du Forem. *Nous savons que les citoyens ont besoin d'une offre de service au plus près de leurs lieux de vie. Et grâce à l'offre complète qui est fournie ici et à la présence de nombreux acteurs différents, nos services seront plus qualitatifs et mieux adaptés aux besoins.* » ■

Le Pôle Emploi de Herstal, c'est

La Cellule Réinsertion du CPAS

C'est là que sont reçus les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou d'une aide financière octroyée par le CPAS de Herstal. La mission de la Cellule est de leur apporter un soutien dans leur processus d'insertion socio-professionnelle. Elle assure aussi un suivi des personnes engagées par le CPAS dans le cadre de "l'article 60" de la loi organique des CPAS. Quatre travailleurs sociaux reçoivent sur rendez-vous au Pôle emploi : **04 256 82 30.**

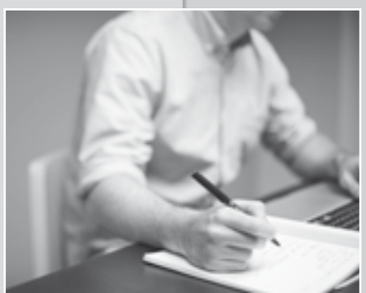

La Mirel

Les "Job Coaches" de la Mission Régionale pour l'Emploi de Liège offrent un service de suivi intensif aux demandeurs d'emploi : bilan de compétences, orientation de la recherche, re-travail des outils (CV, lettre de motivation, etc.), recherche de postes vacants, obtention de stages en entreprise. Deux d'entre eux sont présents au sein du Pôle Emploi : **maxime.rahier@mirelasbl.be • 04 240 35 72** et **danielle.beaujean@mirelasbl.be • 04 264 75 38**. Le public peut les rencontrer du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

L'Aide à la création d'entreprises

L'Asbl Basse-Meuse développement, partenaire privilégié du Pôle Emploi de la Basse-Meuse, peut vous aider à développer votre projet via les programmes d'aide à la création d'entreprises Job'in et Alpi. Des formules d'accompagnement individuel ou collectif peuvent vous être proposées tout au long de l'année. La prochaine session collective Alpi Créateurs, qui vous permet de développer votre projet tout en obtenant votre Certificat de Gestion, commence en septembre. Des séances d'information sont organisées à ce sujet au Pôle Emploi le mercredi 7 septembre à 10h et le jeudi 8 septembre à 14h.

Contact et inscriptions : 04 264 31 80.

La Maison de l'Emploi du Forem

Issue de la fusion de la Maison de l'Emploi de la Basse-Meuse (Herstal, Oupeye, Visé) et de celle de Bassenge, la Maison de l'Emploi offre des services de première ligne. Elle est accessible sans rendez-vous et vous propose de l'accompagnement dans les démarches de recherche d'emploi (consultations d'offres, aide à la rédaction de CV, préparation d'entretiens d'embauche). On peut également vous y orienter vers des formations.

Ses conseillers sont à votre service pour effectuer l'ensemble des formalités administratives du Forem (inscriptions, etc.) et pour assurer avec vous un suivi individualisé et personnalisé pour faciliter la mise à l'emploi. « *Si vous êtes à la recherche d'un emploi, nous sommes certainement la première porte à ouvrir pour initier la démarche* », souligne la directrice, Geneviève **Vermeulen**.

La Maison de l'Emploi est ouverte tous les jours de 8h30 à 11h30 et le lundi après-midi (de 13h à 15h30). **Contact : 04 240 72 20.**

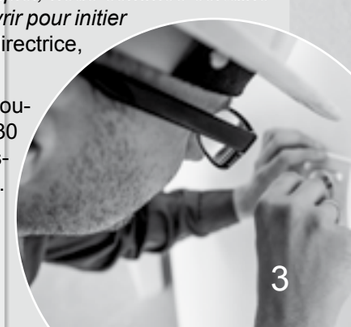

Editos

Chers amis herstaliens,
Chers amis de la ville de Herstal,

Avant la période de vacances qui fut, je l'espère, excellente pour vous tous, notre Ville a pris une série de décisions concrètes pour les Herstaliens. En effet, il a notamment été décidé de procéder à des engagements supplémentaires à la police, de modifier notre système de « sanctions administratives communales », de programmer de nouveaux aménagements de sécurité, de préparer la réhabilitation de la place Gilles Gérard et de désigner un nouveau gérant pour la cafétéria de notre belle piscine.

Ces décisions sont prises afin d'améliorer concrètement la vie quotidienne des habitants de Herstal. Elles sont débattues au sein d'un organe central pour le fonctionnement démocratique de notre ville : le Conseil communal. Au sein de celui-ci, le bourgmestre, les échevins et les conseillers communaux débattent et votent sur les sujets qui vous concernent directement.

Dans ce travail quotidien, les conseillers communaux sont un maillon essentiel pour la population. Ils contrôlent le travail du Collège et sont aussi un relai de proximité pour les habitants. Il ne faut jamais hésiter à les solliciter. Ils sont à votre écoute et ont toute mon attention.

Le Bourgmestre,
Frédéric **Daerden**

Bonne rentrée à tous !

Chers amis herstaliens,
C'est la rentrée !

A tous les niveaux : rentrée scolaire, rentrée politique, rentrée sportive. Les crayons sont taillés, les projets sont finalisés, les organismes sont affutés.

Les six premiers mois de l'année ont été l'occasion de fourbir les armes destinées à passer à l'exécution de plusieurs de nos objectifs.

Une présence renforcée de l'administration sur le terrain de l'hypercentre pour informer et sensibiliser les citoyens aux règles de base de la vie en société (et surtout leur éviter des amendes ou des sanctions) : ce sont deux accompagnateurs de proximité qui sont entrés en fonction cet été.

La création d'un "Pôle Emploi" dans le centre-ville rassemblant, grâce à Urbéo, plusieurs acteurs de premier plan dans l'ancien bâtiment des services techniques, rue Large Voie.

La réouverture de la cafétéria de notre piscine communale avec une nouvelle gestion dynamique et pleine de promesses gourmandes.

Décidément, c'est bien parti.

Bonne rentrée à tous.

Le Directeur général,
Patrick **Delhaes**

INCIVILITES : DU CHANGEMENT

Le système de sanctions administratives fonctionne bien et prend de l'ampleur

Procédure SAC

C'est en septembre 2010 que la Ville de Herstal s'est dotée d'un système de "Sanctions Administratives Communales" (SAC). Ce système permet à notre fonctionnaire sanctionnateur de poursuivre, à la place de la Justice, les citoyens coupables d'"incivilités" qui étaient jusque là systématiquement classées sans suite par des tribunaux débordés : dépôts clandestins, tapage, vandalisme par exemple.

Plainte ou Constat

Depuis 2010, plus de 4.000 dossiers ont été ouverts. Presque la moitié d'entre eux (45%) concernent des abandons sauvages de déchets. Viennent ensuite le vandalisme (dégradations de véhicules ou immeubles, tags et graffitis, etc.) et le tapage nocturne.

PV Police ou Agent constatateur

« *Nous ouvrons de plus en plus de dossiers*, explique Aglaé **Dispa**, fonctionnaire sanctionnateur chargé de l'application du système. *Notamment suite à l'arrivée d'agents de police spécialement affectés à cette thématique et à l'extension de notre réseau de caméras.* »

Fonctionnaire sanctionnateur

C'est toujours la police ou un agent constatateur (pour les infractions environnementales) qui dresse le PV. Le parquet peut décider de s'occuper de certains de ces faits, sinon, c'est le fonctionnaire sanctionnateur qui traite l'affaire et convie le contrevenant à une audience. Il a le pouvoir d'infliger des amendes, mais dispose aussi de la médiation comme outil supplémentaire pour privilégier la réparation du dommage ou l'apaisement du conflit.

Audience

« *La démarche est aussi éducative*, explique Aglaé **Dispa**. *Il est utile qu'une série d'infractions ne restent pas sans réponse de la société comme c'était le cas avant 2010. Mais, à l'audience, je tente surtout de faire passer un message, de responsabiliser afin de faire changer les comportements et d'éviter la récidive. Le taux de récidive est d'ailleurs très bas, ce qui est rassurant sur le fonctionnement du système.* »

Médiation Prestation citoyenne Amende

« *Notre système de SAC fonctionne très bien, et de mieux en mieux* », confirme le Bourgmestre Frédéric **Daerden**. Ce qui explique que, profitant de modifications législatives, la Ville de Herstal a décidé d'en élargir le champ d'application : comme on le lira ci-contre, le Conseil communal a adopté une série de changements dans le système des SAC, changements qui sont entrés en vigueur au 1er septembre.

Le plus emblématique, c'est l'abaissement de l'âge minimal auquel on peut être poursuivi : 14 ans au lieu de 16. « *Une mesure qui ne serait pas souhaitable si c'était notre seul outil,* souligne le Bourgmestre. *Mais à Herstal nous en avons beaucoup pour aider les jeunes !* »

« *Et pour les mineurs, la procédure prévoit une série de dispositions particulières*, rappelle Aglaé **Dispa**. *Implication des parents, désignation d'un avocat pro deo, amende maximale réduite de moitié et, désormais, la possibilité d'effectuer une prestation citoyenne au lieu de payer une amende.* »

Au final, ce système des sanctions administratives, géré avec mesure, contribue grandement à l'amélioration de notre cadre de vie et au bien-être des Herstaliens. ■

SAC : ce qui change

Abaissement de l'âge

Le système SAC peut désormais s'appliquer dès 14 ans. Cette question a été longuement débattue au Conseil communal, qui a invité de nombreux experts à s'exprimer sur le sujet. Le nombre de cas devrait cependant être limité : depuis 2010, seuls 44 dossiers sur les 4.000 traités concernaient des mineurs.

Amende maximale

Le montant maximal des amendes a été augmenté, passant de 250 à 350 euros (l'amende infligée n'est pas forcément le montant maximal). A noter que ce plafond est limité à 175 euros lorsque l'infraction est commise par un mineur.

Prestations citoyennes

Il est désormais possible d'opter, au lieu de l'amende, pour une prestation citoyenne organisée par la Ville (nettoyage, réparations diverses, service au citoyen, etc.) ou une formation.

Des nouvelles infractions

La liste des incivilités pouvant être traitées directement par la Ville plutôt que par la Justice s'est considérablement allongée, suite aux modifications de la loi et à la signature d'un protocole d'accord avec le parquet.

Citons :

- les coups et blessures simples,
- les injures,
- les destructions de véhicules,
- les voies de fait ou violences légères,
- les infractions de voirie (affiche non autorisée, dégradation de voirie, occupation de la voirie sans autorisation, etc.),
- les infractions au bien-être animal (manque de soin, d'alimentation, de logement, entrave à la liberté de mouvement, etc.),
- la détérioration des dispositifs d'utilité publique posés sur les façades.

Ces infractions s'ajoutent donc aux incivilités déjà sanctionnées concernant, entre autres, les dépôts clandestins, crottes de chien, chiens dangereux, tags et graffitis, dégradations d'immeubles et de véhicules, tapage nocturne, non-respect des règles de collecte des déchets, souillure de l'espace public, obstruction des avaloirs et égouts, dissimulation du visage sur l'espace public, mauvais entretien du trottoir, etc.

Infos

L'ensemble des dispositions et la liste des infractions sont reprises dans la "Charte de qualité du cadre de Ville", consultable sur le site internet communal : http://www.herstal.be/vivre-herstal/qualite-du-cadre-de-ville/charte-de-qualite-du-cadre-de-ville.

Te Défile pas !

Cette année encore, la salle Aux Loisirs était pleine comme un œuf pour le défilé de mode "pas comme les autres" avec les créations de jeunes stylistes herstaliens ou celles réalisées au sein d'ateliers créatifs par des citoyens de Herstal de tous âges et toutes origines. Un beau moment de fête, de rencontre et de partage !

Le coin de la police

La rentrée des classes constitue un moment important de la vie de toute la famille. Il faut se remettre à un rythme plus soutenu, qui engendre un certain stress pour tout le monde.

C'est le moment également de prendre ou de reprendre les bonnes habitudes par rapport à **la sécurité aux alentours des écoles**. Voici quelques conseils qui contribuent à cette sécurité :

1. Près des écoles, adaptez votre vitesse. La vitesse maximale est de 30 km/h. Mais, bien souvent, c'est encore trop vite ! Un piéton n'a pas de carapace !
2. Tenez vos enfants par la main. Vous éviterez ainsi qu'ils se mettent en danger de manière inattendue.
3. Stationnez votre véhicule règlementairement. Ainsi, vous ne serez pas créateur de danger pour les autres usagers. La sécurité de tous vaut bien le fait de marcher quelques mètres !
4. Quittez votre domicile suffisamment tôt, afin d'éviter le stress dû aux encombrements.
5. Empruntez les passages pour piétons lorsque vous traversez les chaussées.
6. Soyez le guide de votre enfant : expliquez-lui les dangers qu'il rencontre et comment les éviter.
7. Si votre enfant se rend seul à l'école, faites avec lui le chemin préalablement à plusieurs reprises en insistant sur les bonnes attitudes à adopter en fonction des lieux.
8. En voiture, attachez correctement vos enfants et utilisez les dispositifs de sécurité : sièges spécifiques et rehausseurs. Ce n'est qu'à partir de la taille de 1,35 m que l'enfant peut s'assoir dans la voiture sans dispositif particulier.
9. Durant le trajet, assurez-vous que l'enfant reste correctement attaché.

Bonne rentrée à tous… En toute sécurité !

Contactez votre police au 04 256 52 52

Police ■

A VOTRE DISPOSITION !

Les "Accompagnateurs de proximité" sont dans nos rues

Si vous fréquentez l'hyper-centre, vous les avez sans doute déjà remarqués. Christelle et Kevin, deux Herstaliens pur jus, sont vos tout nouveaux "Accompagnateurs de proximité". Comme écrit sur leur chasuble grise, ils sont, depuis la mi-juillet, "A votre disposition". A l'instar des stewards urbains qui existent dans d'autres villes, leur rôle est de vous faciliter la vie. Vous renseigner, vous informer, vous aider.

« *Nous manquions un peu de présence sur le terrain pour bien assurer nos missions de prévention jusqu'à présent*, souligne Anne-Sophie **Boxho**, fonctionnaire de prévention à la Ville de Herstal. *Christelle et Kevin, eux, passent l'essentiel de leur temps dans les rues de l'hyper-centre, avec une mission totalement axée sur la prévention. Ils sont là pour informer les citoyens, répondre à leurs questions. Clarifier le règlement du parking ou réexpliquer les règles de propreté, par exemple. Ils peuvent aider la population à trouver des solutions, attirer son attention sur des comportements inadéquats ou encore informer les services communaux de problèmes qu'ils constateraient sur le terrain.* »

Ils seront également présents sur les nombreux gros évènements festifs organisés dans le centre-ville. Mais, répétons-le, avec un rôle qui n'a rien de répressif : « *On est là pour aider les gens, pas pour les sanctionner* », rappelle Christelle. « *Aider, informer, guider : c'est pour ça qu'on est là*, souligne Kevin. *Et c'est vraiment enthousiasmant de pouvoir jouer un rôle dans l'amélioration du cadre de vie de ma ville.* »

N'hésitez donc pas à aller vers eux pour toute question, pour exposer un problème, demander un renseignement. Ou simplement sympathiser avec deux jeunes Herstaliens ouverts et souriants qui n'ont qu'une envie : vous aider. ■

Monts en fête

Cette année, on n'a pas été gâtés par la météo, mais le village festif de La Préalle, fin juin, fut une vraie réussite, avec ses animations pour petits et grands, sa course-relai, de chouettes concerts en soirée, et un quartier qui vit.

LOUER EN TOUTE TRANQUILLITE

L'Agence Immobilière Sociale de la Basse-Meuse est à votre service

Vous cherchez un logement à loyer modéré ? Vous voulez louer votre bien mais en avez assez de courir après les loyers, assez des tracas et des contraintes que cela implique ?

Dans les deux cas, l'Agence Immobilière Sociale (AIS) de la Basse-Meuse peut vous aider.

Une AIS est une ASBL qui agit comme intermédiaire entre les propriétaires de biens immobiliers et les locataires. Elle prend le bien immobilier en gestion et s'occupe de tout : elle garantit le payement du loyer au propriétaire, douze mois sur douze, que le bien soit occupé ou non, et elle se charge de tout le suivi administratif et de l'entretien du bâtiment.

Bref, l'AIS permet au propriétaire d'être parfaitement tranquille, au prix d'une légère diminution du loyer perçu. Mais attention : le bien doit respecter toutes les normes de salubrité en vigueur (incendie, électricité, étanchéité, etc.). Au besoin, l'AIS vous guidera pour effectuer les travaux nécessaires. Et le loyer doit être modéré.

Aux candidats locataires (à revenus précaires, modestes et moyens), l'AIS propose des logements adaptés à leurs besoins, en bon état, et parfaitement sécurisés.

« *Nous sommes avant tout un service à vocation sociale*, explique Marylène **Thomas**, médiatrice sociale à l'AIS de la Basse-Meuse. *Nous permettons la remise sur le marché locatif de biens inoccupés et offrons des possibilités de logement aux ménages ne disposant pas de gros revenus* ».

L'AIS de la Basse-Meuse travaille sur les communes de Herstal, Oupeye, Bassenge et Juprelle. Elle y gère près de 80 biens, dont 50 à Herstal.

Si vous êtes candidat locataire, vous pouvez vous rendre sans rendez-vous aux permanences, tous les 2e et 4e mardis du mois, de 9h à 11h. L'AIS a ses bureaux dans le bâtiment de la SRL, au 270/1 de la rue En bois à Herstal. Les propriétaires intéressés sont invités à prendre contact par téléphone. Contacts : **04 264 10 39 • info@aisbassemeuse.be • www.aisbassemeuse.be.** ■

LES ECHOS

Les décisions du Conseil communal

En avril

Le Conseil a adopté une « Charte de la Plateforme du Vivre ensemble », qui officialise la création d'une plateforme composée de représentants des différents cultes et associations culturelles ainsi que de membres de l'Administration communale. Elle se veut un lieu d'échange et de rencontre engagé au service des valeurs d'égalité, de respect mutuel, de dignité, de tolérance et de paix. Seuls les conseillers PTB, *« d'accord avec le principe »* mais estimant que la charte *« ne va pas assez loin »*, se sont abstenus lors du vote. Dans la foulée, le conseil a désigné le conseiller indépendant Eric Jadot comme coordinateur de la plateforme, qui a entamé ses travaux au mois de juin.

Le Conseil a également adopté, à l'unanimité, des projets de marchés de travaux pour le réaménagement de l'entrée de l'impasse Serwir et la rénovation complète de la rue Ferdinand Nicolay, de l'allée des Moissons et de la rue du Fort.

Il a aussi adopté un règlement complémentaire sur la circulation rue Petite Voie, transformée en « zone de rencontre ». L'opposition communale (PTB, MR, Jadot) n'a pas voté le texte, craignant des problèmes de sécurité pour les piétons.

En mai

Les conseillers ont adopté, au terme d'un long et riche débat, diverses mesures modifiant le système de « Sanctions administratives communales » (voir pages 4 et 5 de la présente Gazette). Le PTB s'est opposé à chacune des modifications, estimant qu'elles risquaient de créer une politique trop sanctionnatrice au détriment de politiques *« d'encadrement, d'éducation et de médiation »*.

En ce qui concerne les travaux subsidiés, le conseil a adopté des projets de marchés de travaux pour la rénovation de la salle de gymnastique de l'école communale de Vottem-centre et l'isolation énergétique de l'école « Les Cascogniers ».

Le remplacement d'une partie des équipements de la plaine de jeux « Axel Witsel » à Vottem a également été décidé.

Enfin, le Conseil s'est prononcé sur des aménagements de voirie à réaliser dans le parc industriel des Hauts-Sarts (rue de Hermée, 4e avenue, route de Hermée et rue de l'Abbaye). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du dossier d'extension (qui sera réalisé sur la commune d'Oupeye) du parc des Hauts-Sarts. Pour l'échevin de l'Urbanisme Jean-Louis Lefebvre, le projet adopté *« donne satisfaction à la plupart des demandes des riverains, usagers, agriculteurs et reprend la plupart de nos demandes »*. Le PTB a voté contre ce projet de modifications de voiries tandis que le MR s'est abstenu.

En juillet

Le Conseil a lancé la procédure d'engagement de cinq agents supplémentaires à la police de Herstal. Il a également lancé le marché pour la désignation d'un auteur de projet pour le réaménagement, dans le cadre des projets « Feder », de la place Gilles Gérard à Vottem.

Le Conseil a aussi pris connaissance de la désignation d'un nouveau gérant pour la cafétéria de la piscine communale, suite à un appel d'offres lancé précédemment.

Les conseillers ont par ailleurs validé la création de nouveaux aménagements de sécurité routière : avancées de trottoirs au carrefour Faurieux-Nadet-Herman ; réaménagement de l'ilot de la rue Villa des Roses ; rétrécissement de voirie rue de Rocourt ; réalisation d'un trottoir traversant à l'entrée de la desserte rue de Milmort. ■

Village italien

Bon, cette année, notre traditionnel Village italien, copieusement arrosé et sous un froid qui n'avait rien de printanier, avait des allures de Village norvégien, mais cela n'a pas refroidi les ardeurs festives des Herstaliens qui s'y sont régalés de bons produits de bouche et ont dignement fêté avec elle le trentième anniversaire de la victoire de Sandra **Kim** à l'Eurovision !

DECOUVREZ NOS ARBRES REMARQUABLES

L'histoire de l'homme a toujours été intimement liée à celle des arbres. En plus de leur beauté paysagère, ils assurent notre survie en produisant de l'oxygène. Et l'arbre est de toute éternité un symbole de force et de durabilité. Mais c'est un symbole fragile. Pollution, extension de l'habitat, élagages sauvages : notre patrimoine arboré souffre.

C'est pourquoi leur protection, à Herstal comme ailleurs, est particulièrement importante.

D'abord, l'abattage d'un arbre n'est pas un acte anodin. Il nécessite, si la circonférence à un mètre du sol est d'au moins 40 cm, l'obtention d'une autorisation auprès de la Ville. Et il ne peut se justifier que si l'arbre est malade ou constitue un danger.

D'autre part, la Wallonie a dressé un répertoire des « arbres remarquables », par leur taille, leur valeur historique ou patrimoniale. Ces arbres (alignements d'arbres ou haies) sont protégés : leur élagage ou abattage requiert un permis d'urbanisme.

A Herstal, 55 sites avec un ou plusieurs arbres ou haies remarquables ont été répertoriés par la Wallonie depuis 2003. Un nouveau site avec de très impressionnants châtaigniers multi-centenaires a été ajouté à la liste en 2008, à la demande de la Ville.

L'arbre, le plus attachant est sans doute le murier noir (photo de couverture), situé à côté du parking de la piscine. Selon la légende, il aurait été planté par un habitant de la rue Large Voie qui aurait ramené des graines de muriers de sa campagne en Espagne comme soldat de Napoléon. On peut pointer aussi l'arbre de la délivrance (photo n°2), un très beau hêtre pourpre qui embellit la place Licour, un bel if tourmenté caché non loin des ruines de la Chapelle du Bouxhtay ou le beau marronnier de la rue Charlemagne (photo n°3). Le cimetière de Rhees, rue de Milmort, en héberge de nombreux : une majestueuse allée de platanes (photo n°1) et une quarantaine de marronniers d'Inde blancs et rouges dont la floraison est époustouflante.

On trouvera de plus amples renseignements sur nos arbres remarquables sur le site internet de la Ville (http://www.herstal.be/loisirs/patrimoine/les-arbres-remarquables/les-arbres-remarquables).

Infos : 0800 13 546. ■

Portes ouvertes aux Plantations

Comme chaque année, la Journée portes ouvertes du service des Plantations, à la mi-mai, a été un énorme succès. Plus de 1200 personnes sont venues découvrir les plantes et arbustes des serres et plantations communales. Et aussi recevoir quantité de conseils (sur le compostage, les plantations, l'apiculture), déguster et découvrir des produits naturels, s'amuser en famille, le tout dans une ambiance conviviale, agréable et ensoleillée !